

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la
séance ordinaire du conseil municipal de
Cloridorme tenue le 14 janvier 2013 à
19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Raynald Dufresne
Jean Paul Huet
Jean Louis Clavet
Valère Huet
Cyrice Côté
Mme Sonia Côté

ABSENT : Aucun

Étaient également présentes
Mesdames Marie Dufresne, directrice
générale et Léona Francoeur
sec.adjointe, de même que Yvan Pruneau,
inspecteur adjoint.

Son honneur le maire, madame Jocelyne
Huet, constatant qu'il y avait quorum
déclare la séance ouverte.

4- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution #001-01-13

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du
jour tel que présenté soit et est
adopté.

- 1- Mot de bienvenue et de 2- recueillement
- 3- Ouverture de la séance
- 4- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 5- Adoption des procès-verbaux du mois de décembre
- 6- Correspondance du mois (**pour votre information**)
- 6.1 voir feuille
- 7-- rapport du conseil, et suivi des procès verbaux
- 8- Présentation des comptes
- 9- **Résolutions et règlements:**
 - 9.1 : entériné la résolution # 362-12-12
 - 9.2 : adoption politique conditions travail employés
 - 9.3 : Cas Denis Gleeton (fosse)
 - 9.4 : Lumière Omer Beaudoin
 - 9.5 : analyser rég. Pour compteurs d'eau
 - 9.6 : subvention voirie/ travaux
 - 9.7 : travaux hôtel de ville (peinture)
 - 9.8 : chauffeur (camion vidange et déneigement)
 - 9.9 : pour décréter le déneigement des routes mun.
 - 9.10 : rég. Politique de dons
 - 9.11 :nouveaux app. téléphoniques
 - 9.12 : fosses installées par municipalité : résidents St-Yvon
 - 9.13 : miroir route du Brûlé
 - 9.14 : compte rendu Volet 11
 - 9.15 : **rapport CCQ**
 - 9.16 : **unité d'urgence**
 - 9.17 : **Salaires préposé aréna**
 - 9.18 : **bordure d'entrée de la caisse**
- 12-Période de questions
- 13-Clôture de la séance

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

5- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS

Résolution # 002-01-13

Approbation du procès-verbal de la
séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 10 décembre 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 13, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE SONIA CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2013 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 003-01-13

Approbation du procès-verbal de la
séance extraordinaire du conseil
municipal tenue le 14 décembre 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 13, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2013 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- CORRESPONDANCE DU MOIS

Ministère des Transports	Protection rivière
Agence de Santé	Information
Ministère de la Santé	Appel projet -15 Février
Ministre de la Culture	Patrimoine culturel
Bernard Robidoux	Refus pose de fosse
Village en chanson	Fond Dan Gaudreault
Notaire Bouchard	Information
Sureté du Québec	Forum des élus
Ecole cirque Gaspésie	Demande de don
MMQ	Ristourne de 1 831. \$
Aff. Municipales	Remboursement TVQ
Commandite de 390 \$ pour le Journal Le Phare	
Résolution Filière Éolienne	
Rés. Revendication Agence de la santé	
ADMQ; informations	
AQME : informations	
Rencontre Sectorielle 2013 à Gaspé pour Valère et un bénévole	

7 - RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS

Madame le maire remet à chaque conseiller de nouveaux rapports à compléter de même que leur nouveau dossier tel que déjà mentionné dans le discours du maire du mois de novembre.

8- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} décembre AU 31 décembre 2013

Résol u t i o n # 004-01-13

SUR LA PROPOSITION DE SONIA CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de décembre de la municipalité pour un montant de 115 768.03\$ incluant les salaires et les heures supplémentaires des employés (es) Jacques un total de 228h divisées en 8 semaines= 28.5 et Yvan Pruneau un total de 101h divisées en 8 semaines= 12.63), un montant de 974 961.01\$ pour le projet. Listing des écritures manuelles du mois de novembre.

Un listing des comptes a été remis à chacun des membres du conseil municipal.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

Marie Dufresne, sec-trés.

Résolution # 005-01-13

ADOPTI ON DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE SONIA CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante et les factures du projet. Les listes font partie intégrante du présent procès verbal.

G. Coulombe : Balance des enseignes + voyage et ouvrage : **8 327.34 \$**

Groupe Ohméga : chloration **603.62 \$**

Wolseley : tuyau : **757.46 \$** et manchons **1 053.18 \$**

Aréo Feu : Incendie : **1 310.72 \$**

Rock fournier : entrée d'Eau Aréna : **1641.19 \$+ 812.02 \$**

Centre Alignement : inspection mécanique camion vidange : **2 231.55 \$ +**

Achat de pneus : 2 585.46 \$

P.G. : contrat entretien : **5 421.07 \$**

F.Q.M : Contribution annuelle 2013 : **756.79 \$**

CRSBP : Biblio : contribution 2013 : **2 881.62 \$+licence et acces serveur : 1149.75 \$**

Groupe Altus : **522.83 \$+ 3 604.47 \$**

Jacques Bouchard : honoraires : **904.83 \$+1 044.80 \$+ 794.85 \$**

Premier Tech : contrat entretien site traitement : **13 636.04 \$**

Wajax : filtre de pépine : **1 127.53 \$**

Projet 2012 :BPR : 286 715.24 \$

Inspec-Sol : 13 865.13 \$+18 278.45 \$

Allen : achat de pieces : 1 966.61 \$+ 580.62 \$
RÉSEAU GIM : ACCES INTERNET : 921.61 \$

Projet : les factures seront prélevées à même
le règlement d'emprunt # 2008-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 006-01-13

Entériné la résolution # 362-12-12

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil entérine la résolution
sui vante :

Résolution # 362-12-12

Engagement préposé aréna

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal retienne les
services de Patrick Simony et Francis
Côté comme préposés à l'aréna pour
l'hiver 2013.

QU'un montant forfaitaire de
1 200\$/chacun leur soit remis en
décembre en attente de la réforme de
l'Assurance Emploi.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution # 007-01-13

Adoption de la politique de conditions
de travail des employés (contrat)

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité présente à chaque
année des conditions de travail pour
les employés permanents et saisonniers
permanents que chacun doit signer.

QUE madame Jocelyne Huet, maire est
autorisée à signer tous les contrats
sans exception après acceptation afin
d'en confirmer l'adoption.

QUE pour 2013, une augmentation de 3%
équivalant à l'indexation au coût de la
vie est applicable à tous les employés
permanents de même qu'au conseil
municipal, sauf pour l'inspecteur
municipal qui lui voit son salaire
horaire augmenté à 24\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 008-01-13

Cotisation annuelle au journal le Phare

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accorde une aide
financière de 390\$ pour l'année 2013 au
journal le Phare.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 009-01-13

Développement de la filière éolienne en
Gaspésie et au Québec

CONSIDÉRANT que l'énergie éolienne est une
source d'énergie verte qui n'émet pas de gaz à
effet de serre;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Parti
québécois a lancé le premier appel d'offres
d'énergie éolienne en 2003;

CONSIDÉRANT que le gouvernement actuel peut
maintenant ancrer l'énergie éolienne comme
filiale industrielle structurante pour le
Québec;

CONSIDÉRANT que la filière éolienne a été
identifiée comme une priorité du Comité
ministériel de la Gaspésie-Îles-de-la-
Madeleine;

CONSIDÉRANT que la filière éolienne est un
outil de développement économique majeur pour
notre communauté;

CONSIDÉRANT que la Stratégie énergétique du
Québec 2006-2015 prévoit l'implantation de 4000
MW d'énergie éolienne d'ici 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a actuellement un manque à
gagner d'au moins 700 MW afin d'atteindre cet
objectif;

CONSIDÉRANT que les carnets de commandes de
toutes les usines de fabrication de composantes
québécoises seront vides à compter de la
seconde moitié de 2015;

CONSIDÉRANT que la chaîne d'approvisionnement
développée en Gaspésie et dans la MRC de Matane
s'est étendue et rejaillit maintenant sur tout
le Québec avec la création de plus de 1200
emplois en Gaspésie/ MRC de Matane et près de
4000 emplois au Québec;

CONSIDÉRANT qu'une période de 36 mois est
minimalement requise pour respecter l'ensemble
du processus réglementaire menant à l'émission
des certificats d'autorisation permettant aux
gagnants de l'appel d'offres et signataires
d'un contrat d'approvisionnement en électricité
de pouvoir amorcer leur construction;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres d'au moins 700
MW permettra de garder mobilisée une main-
d'œuvre spécialisée dans les différentes usines
de production et d'éviter le congédiement de
près de 1000 travailleurs;

CONSIDÉRANT qu'une période minimale de 36 mois est requise pour maintenir un système d'appel d'offres ouvert qui favorise une abondance de joueurs et de projets de qualité sur le marché;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel appel d'offres enverrait un signal fort aux décideurs industriels et aux investisseurs internationaux à l'effet que le Québec est l'un des meilleurs endroits pour développer une chaîne d'approvisionnement en énergie éolienne en Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT que le contexte actuel est favorable au développement de projets à faibles coûts car les manufacturiers cherchent à écouler leur capacité de production;

CONSIDÉRANT que le Québec possède la chaîne d'approvisionnement en énergie éolienne la plus développée au Canada avec plus de 150 entreprises actives dans le domaine;

CONSIDÉRANT que retarder l'annonce d'un appel d'offres de 700 MW revient à annoncer la fermeture imminente d'usines et la perte de milliers d'emplois.

EN CONSÉQUENCE : IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE la MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME demande au Gouvernement du Québec :

- 1) De procéder à une annonce à très court terme d'une initiative d'achat d'électricité totalisant une puissance d'au moins 700 MW d'énergie éolienne.
- 2) D'y inclure les mêmes exigences de contenu régional et québécois qui permettront ainsi d'assurer le maintien de l'industrie éolienne québécoise au-delà de 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 010-01-13

REVENDEICATIONS AUPRÈS DE L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX - COUPURES DANS LE RÉSEAU ET FERMETURE DE L'URGENCE DE NUIT AU CLSC DE GRANDE-VALLÉE ET DE MURDOCHVILLE

Considérant que le CSSS et l'Agence ont l'obligation légale d'assurer des soins de santé et des services sociaux pour toute la population du territoire, en coupant l'urgence, ils contreviennent à ce principe fondamental qui vise à assurer la sécurité de la population (responsabilité populationnelle);

Considérant l'éloignement des hôpitaux de Gaspé et de Ste-Anne-des-Monts et la situation géographique de nos municipalités;

Considérant qu'il est essentiel de maintenir les services d'urgence à Murdochville et à Grande-Vallée, 24/7, 365 jours par année;

Considérant l'importance de maintenir des services diagnostics (laboratoire et la radiologie) afin de pouvoir maintenir une pratique médicale intéressante pour les médecins locaux et dépanneurs;

Considérant le vieillissement de la population; les personnes âgées requièrent des services de proximité et de soutien à domicile;

Considérant l'augmentation importante de la population attendue suite à l'ouverture de l'usine d'alumine prochainement; ceci augmentera significativement la demande en services de santé et services sociaux;

Considérant que d'autres ruptures de services ont été expérimentées ailleurs sur le territoire gaspésien et que, force est de constater que ces coupures vont affecter directement la population;

Considérant que le CSSS constitue une part importante de masse salariale et d'achat contribuant à l'économie locale;

Considérant qu'aucune rupture de services n'a été vécue depuis l'ouverture du CLSC il y a 40 ans;

Considérant que la population du secteur a démontré, depuis plusieurs années, une capacité de prise en charge collective que ce soit au niveau économique, culturel, social et que nous ne baisserons pas les bras dans ce dossier prioritaire pour nous;

POUR CES MOTIFS IL EST RÉSOLU CYRICE COTÉ CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

D'EXIGER de l'Agence de santé et des services sociaux le maintien des services d'urgence de nuit. Donc, l'intégralité des services actuels pour les CLSC de Grande-Vallée et Murdochville.

QU'UNE demande en ce sens soit acheminée au Dr Réjean Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux et au ministre responsable de la région monsieur Gaétan Lelièvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 011-01-13

Rencontre sectorielle

SUR LA PROPOSITION DE SONIA CÔTÉ
CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE monsieur Valère Huet participe à la rencontre sectorielle qui aura lieu à Gaspé le 21 janvier prochain avec des bénévoles de la bibliothèque.

Les frais reliés à ce déplacement sont remboursés selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 012-01-13

Fonds Dan Gaudreau

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal appuie la campagne annuelle de financement du Village en chanson de Petite Vallée et désire verser la somme de 500\$ au FONDS DAN-GAUDREAU pour l'année 2013, en un seul versement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 013-01-13

Subvention accordée pour l'amélioration
du réseau routier

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil approuve les dépenses
pour les travaux exécutés sur les
chemins pour un montant subventionné de
13 077\$ conformément aux exigences du
ministère des Transport.

QUE les travaux ont été exécutés
conformément aux présentes dépenses sur
les routes dont la gestion incombe à la
municipalité et que le dossier de
vérification a été constitué.

QUE la balance de la subvention promise
servira à installer des glissières de
sécurité au printemps 2013, dans la
route du Brûlé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 014-01-13

Peinture Hôtel de ville

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE les employés de la municipalité
débuteront la peinture des bureaux
administratifs étant donné que c'est de
l'entretien normal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 015-01-13

Pour décréter le déneigement des routes
municipales

Conformément à l'article 66 de la Loi
sur les Compétences municipales, qui
remplace l'article 752 du Code
municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR SONIA CÔTÉ
CONSEILLÈRE, ET IL EST RÉSOLU :

QUE les routes municipales suivantes
soient déneigées au cours de la saison
hivernale 2012-2013 :

- Route de la Montagne; du Brûlé;
Huet; Langlais; du Quai; de la
Colonie ; Clavet; Beudoin;
Poirier; Côté et de la Pointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 016-01-13

Banque de noms

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité procèdera à un offre d'emploi pour obtenir les services d'un chauffeur ayant les permis requis, afin de remplacer au besoin, pour la cueillette des vidanges de même que pour la récupération, ou tout autre tâche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 017-01-13

Travaux à l'aréna

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QU'étant donné le rapport qui a été fait concernant les travaux à l'aréna, la municipalité demandera à Rénovation CMGP de terminer les travaux nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 018-01-13

Unité d'urgence

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

D'aller de l'avant avec le projet d'acquisition d'une unité d'urgence en passant à la première étape pour un montant de 2 500\$ tel que mentionné dans la correspondance de Alain Côté consultant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Monsieur Valère Huet, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil un règlement portant sur la politique de dons.

AUTRES POINTS DISCUTÉS

Madame Marie Dufresne dépose le rapport final du volet 11-2012.

Monsieur Valère Huet fait mention qu'il y a un problème au stationnement de la caisse à cause de la bordure.
(vérification auprès du MTQ)

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame le maire invite les citoyens à la période de questions.

Questions portant sur : rapport de la CCQ- projet de villégiature- explications pour les compteurs d'eau- déchets dans l'environnement- niveau d'eau au lac Alphé.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

« Je, Jocelyne Huet maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Sec-trésorière

